

## Piétons percutés par une voiture : une fillette tuée

Une petite fille de 12 ans a été tuée et trois autres personnes grièvement blessées après avoir été percutées vendredi soir près d'Angers par un jeune conducteur qui a ensuite pris la fuite avant d'être retrouvé et appréhendé dans la nuit. Le chauffeur, âgé de 19 ans, qui n'avait pas de traces d'alcool ni de stupéfiants dans le sang, était en garde à vue hier et devrait être déferé aujourd'hui au parquet pour l'ouverture d'une information judiciaire.

La fillette tuée marchait sur un trottoir à Trélazé (Maine-et-Loire) en compagnie d'une famille d'amis chez qui elle passait le week-end - un couple et leur fils de 10 ans - lorsque le groupe a été percuté vers 21h par la voiture qui est sortie de la route pour des raisons encore inconnues. Le jeune garçon et son père sont hors de danger, mais le pronostic vital de la mère reste engagé.

## REPÈRES

### Harry Winston : une enquête « difficile »

Les policiers de la Brigade de répression du banditisme s'attendent à une enquête « longue et difficile » pour remonter vers les quatre auteurs du « braquage du siècle », jeudi, de la joaillerie de luxe américaine Harry Winston à Paris. Les enquêteurs dissèquent les bandes vidéo de la boutique (où un butin 85 M€ a été dérobé) et des alentours dans les jours qui ont précédé le braquage dans l'espoir de remonter vers les quatre hommes.

### Accident de l'A320 : un 4e corps retrouvé

Un quatrième corps a été retrouvé vendredi soir à proximité de l'épave de l'Airbus A320 néo-zélandais qui s'est abîmé le 27 novembre en Méditerranée, au large des Pyrénées-Orientales avec sept personnes à bord. Cette victime a été repêchée par les plongeurs de la gendarmerie près de l'épave, dont les morceaux sont immergés par 35 à 40 mètres de profondeur, à 7 km au large de Canet-en-Roussillon.

### Hors-piste fatal en Savoie

Un Savoyard de 25 ans est décédé après avoir été emporté par une avalanche avec quatre autres personnes avec lesquelles il pratiquait le ski hors-piste, hier en fin de matinée, au-dessus d'Arèches-sur-Beaufort (Savoie). Les quatre autres skieurs, sortis indemnes de l'amas de neige, ont recherché leur cinquième compagnon et l'ont découvert inanimé. Ils ont aussitôt donné l'alerte.

### « Comité de la jupe » contre cardinal

Une quinzaine de femmes catholiques, réunies au sein du « comité de la jupe », ont retiré la plainte déposée contre le cardinal André Vingt-Trois pour propos sexistes après les excuses formulées par ce dernier. Cette plainte avait été déposée mercredi devant le tribunal ecclésiastique de l'Officialité, le tribunal ecclésiastique du diocèse. Elle visait des propos du cardinal, archevêque de Paris, qui avait déclaré, sur le rôle des femmes dans la célébration des offices : « Le tout n'est pas d'avoir une jupe, mais d'avoir quelque chose dans la tête. »

### Molosses meurtriers : propriétaire en examen

Le propriétaire présumé des chiens qui ont tué une femme de 56 ans début novembre à Lattes (Hérault) a été mis en examen hier pour homicide involontaire et remis en liberté sous contrôle judiciaire. Cet homme, patron de la casse automobile à proximité de laquelle s'est produit le drame, avait été placé en garde à vue vendredi matin.

### Blessé par balle en sortant de sa voiture

Un homme de 35 ans a été grièvement blessé par balle au thorax vendredi soir à Orly (Val-de-Marne) alors qu'il sortait de sa voiture avec sa femme et son fils de quatre ans. Sa femme et son fils, en état de choc, ont été également hospitalisés. Le tireur était toujours en fuite hier.

# Les horodateurs dans le collimateur

Les procès-verbaux infligés pour défaut d'affichage du ticket d'horodateur sont-ils contestables ? L'association 40 millions d'automobilistes l'affirme, alors qu'une récente décision de justice sème le trouble.

L'association 40 millions d'automobilistes s'est empressée de faire connaître la nouvelle. La cour d'appel de Versailles a rendu un arrêt la semaine dernière confirmant que le « non-affichage du ticket d'horodateur » ne pouvait être une cause de verbalisation, d'après Me Patrick Yllouz, l'un des avocats de l'association.

L'automobiliste pourra cependant être verbalisé s'il n'a pas affiché son ticket mais le fonctionnaire rédigeant le procès-verbal devra mentionner « défaut de paiement » et non plus « non-affichage de ticket », selon l'avocat.

Le tribunal de police de Versailles avait jugé en mai que l'infraction de « non-affichage de ticket » n'avait effectivement aucun fondement légal.

Depuis cet arrêt, l'association 40 millions d'automobilistes aurait reçu plus d'une cinquantaine de dossiers de contrevenants confrontés à la même situation et souhaitant se défendre, selon le quotidien *Le Parisien*.

Toutefois, le procureur général de Versailles conteste l'interprétation du juge-

ment que fait l'association. D'après lui, la cour d'appel de Versailles s'est en effet exprimée uniquement sur la forme et non le fond de l'affaire jugée en première instance au mois de mai, le ministère public ayant interjeté appel des décisions trop tard.

Véritable impair juridique ou simple vice de forme ? Toujours est-il que bon nombre de communes contournent l'obstacle par le biais d'arrêtés municipaux.

### En Lorraine

A Forbach, un arrêté municipal est ainsi en vigueur depuis septembre 2004 et précise que le ticket doit être apposé sous le pare-brise, du côté gauche du véhicule. A Freyming-Merlebach, en revanche, aucune disposition particulière n'est prévue. « Le code de la route stipule déjà que le ticket doit apparaître de manière visible », assure-t-on du côté de la police municipale.

A Longwy, aucun arrêté municipal ne stipulait explicitement l'apposition visible du ticket d'horodateur. Chose réparée puisque le maire, Edouard Jacque, a



Véritable impair juridique ou simple vice de forme ? Toujours est-il que bon nombre de communes contournent l'obstacle par le biais d'arrêtés municipaux.

signé l'arrêté cette semaine. « Nos policiers municipaux verbalisent sur le motif de non-paiement et non de défaut d'affichage, donc je pense qu'aucun recours n'était possible de toute façon » précise

Marie-Laure Mizon, chargée des marchés publics à la mairie de Longwy.

A Bitche, pas d'arrêté. Mais le responsable assure qu'« un texte complémentaire sera prévu pour éviter tout souci ».

## « Un mystère de l'administration »

L'association qui a obtenu l'annulation d'amendes pour défaut d'affichage du ticket horodateur, mène d'autres combats. Mais la protection des droits des automobilistes est « difficile à mettre en œuvre ».

Comment avez-vous levé ce lièvre des PV portant la mention « défaut d'affichage du ticket horodateur » ?

**Jean-Baptiste LE DALL :** « Une adhérente de l'association voulait contester des amendes qu'elle considérait non fondées. Elle a eu beaucoup de mal à avoir accès au juge : aujourd'hui dans le droit automobile, le problème est que tout est fait pour décourager l'automobiliste quand les sommes en jeu sont faibles. Pour cette adhérente, nous avons examiné son dossier, nous avons vu cette poursuite pour "non-affichage" et nous avons creusé un peu. On s'est aperçu que cette infraction n'était pas sanctionnée : il n'y avait pas de texte d'incrimination, nulle part. Nous avons mis ça en avant.

L'infraction, c'est un stationnement non payé. Pourquoi cette formule avait-elle été choisie ?

« C'est comme ça, un mystère de l'administration. De plus en plus, depuis que nous avons ouvert la brèche cet été, un arrêté municipal peut prévoir l'infraction de non-affichage. La démarche de l'association n'était pas de faire sauter quelques PV mais de faire en sorte que l'Etat respecte les règles du jeu et poursuive sur des fondements qui ont une inscription dans un texte et pas une incrimination au hasard. »

Cela fait un beau coup de pub...

« Quand on raisonne en termes de sécurité routière, on a un manque de dialogue. Le sens va toujours vers une plus grande répression.

La protection des droits des automobilistes est assez difficile à mettre en œuvre et à faire valoir. Pouvoir bénéficier d'une communication sert à régler ces problèmes. »

Si aujourd'hui, je viens avec des PV pour défaut d'affichage, je peux me tourner vers vous ?

« 40 millions d'automobilistes ne fait pas du cas par cas. Nous sommes plus dans un rôle de représentation. La commission juridique réfléchit aux possibles évolutions de la législation en droit automobile et nous regardons aussi les choses qui ne vont pas. Les adhérents servent à faire remon-

ter le défaut d'affichage, il y a eu aussi la double verbalisation pour le gilet et le triangle. »

Quel est votre prochain combat ?

« Nous avons déposé une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme sur le problème de la consignation, après un contrôle radar. Quand vous contestez, l'officier du ministère public, dans bien des cas, rejette la demande pour un fondement qui n'est pas le bon, et qui empêche l'accès au juge. Mais cela prendra un certain temps. »

Propos recueillis par Ju. B.



Jean-Baptiste Dall est un des avocats du conseil juridique de l'association 40 millions d'automobilistes.



**Menuiseries Bois et PVC**

**03 87 86 14 55**

FABRICANT ET POSEUR DEPUIS 1934

RCS SARREGUEMINES B 331 260 752

142, rue Poincaré - 57340 MORHANGE

www.serplaste.fr

## MAISON NICOLAS

MARCHÉ COUVERT À METZ

Tél. 03 87 36 07 95

vous propose du mardi 9 au samedi 13 décembre 2008

<p><b>CŒUR DE RUMSTECK</b> Cat. VA., origine France ou Allemagne, selon arrivage, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>7€90</b></p>	<p><b>DINDE SÉLECTIONNÉE PAC</b> Classe A, origine France, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>4€90</b></p>
<p><b>FOIE GRAS DE CANARD MI-CUIT</b> Bloc 30% morceaux, origine France, les 400 g</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>17€99</b></p>	<p><b>LOBE DE FOIE GRAS DE CANARD CRU</b> du Sud-Ouest, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>39€80</b></p>
<p><b>FILET DE BŒUF ENTIER</b> Cat. VA, (+ de 2 kg), origine France ou Allemagne, selon arrivage, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>21€90</b> HT</p>	<p><b>COQUILLES ST-JACQUES</b> Origine France, la pièce 160 g</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>2€80</b></p>
<p><b>SAUMON FUMÉ DE NORVÈGE</b> (sciure de chène) Tranché main, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>26€90</b></p>	<p><b>NOTRE BELLE CAILLE</b> Origine France, la pièce de 200 g env.</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>1€39</b></p>
<p><b>RÔTI DE VEAU FARCI</b> Fabrication maison, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>8€90</b> HT</p>	<p><b>FUSEAU LORRAIN</b> Origine France, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>9€90</b></p>
<p><b>POULET FERMIER PAC</b> Origine France, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>3€99</b></p>	<p><b>BOUDIN BLANC</b> Forestier or. France, le kg</p> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: red;"><b>5€90</b></p>

UN TRÈS GRAND CHOIX DE VIANDES ET VOLAILLES (CHAPON, DINDE, OIE, POULARDE, FOIE GRAS, TRUFFE...)

A DÉCOUVRIR ! NOS RÔTIS DE PINTADE, CANARD, CANETTE, CHAPONS FARCIS...

Possibilités de passer vos commandes par fax au 03 87 36 22 81

### Les pertes en Bourse déductibles des impôts

Les pertes enregistrées en Bourse en 2008 par les particuliers pourront être déduites, dans une certaine limite, de leurs revenus imposables de 2009, selon un amendement au projet de budget 2009 défendu par le sénateur Philippe Marini (UMP). Confirmant une information publiée hier dans *La Tribune*, le rapporteur général de la commission des Finances de la Haute assemblée a déclaré que cet amendement, élaboré « en concertation » avec Bercy, serait soumis au vote demain. Concrètement, les particuliers pourront déduire de leurs revenus de l'année 2009 les moins-values (pertes) de cession de valeurs mobilières cotées en Bourse, dans la limite de 10 700 euros. Le CAC 40, l'indice de la Bourse de Paris, a perdu près de 47 % de sa valeur depuis le début de l'année. Sont concernées les opérations de cession de moins de 25 000 euros au total, intervenues entre le 1er janvier et le 1er décembre 2008 (et non le 31 décembre, pour éviter tout effet d'aubaine). Cette mesure se répercutera sur l'impôt sur le revenu en 2010. Au-delà de 10 700 euros, a précisé Marini, le solde des pertes sera reporté sur les gains en Bourse des 10 années suivantes, conformément au dispositif en vigueur depuis 2003. Les ménages français ont placé moins d'un dixième de leur patrimoine en Bourse, soit 925 milliards d'euros, selon l'Insee, et en 2008 on dénombrait 6,2 millions de petits porteurs.

## PETITES ESCAPADES



### CROISIÈRES FLUVIALES

<p style="text-align: center; font-weight: bold;">RÉVEILLON RHÉNAN</p> <p style="text-align: center;">Du 28 déc. 2008 au 1<sup>er</sup> janv. 2009</p>	619
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">RÉVEILLON EN BELGIQUE</p> <p style="text-align: center;">Du 28 déc. 2008 au 1<sup>er</sup> janv. 2009</p>	629
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">RÉVEILLON PROVENÇAL</p> <p style="text-align: center;">Du 28 déc. 2008 au 1<sup>er</sup> janv. 2009</p>	769

### DISNEY SUR GLACE

Strasbourg (Zénith Europe)

Samedi 10 janvier ou Dimanche 11 janvier 2009

Départ autocar région inclus

Adulte.....	75
Enfant.....	65

CONSEILS & RÉSERVATIONS DANS VOS AGENCES DE VOYAGES :

www.rlvoyages.fr

**Metz** 0826 825 241\*  
**Bouzonville** 03 87 78 56 10  
**Briey** 03 82 47 11 30  
**Forbach** 0826 825 242\*  
**Hagondange** 03 87 71 41 89  
**Hayange** 03 82 85 51 91  
**Jarny** 03 82 33 58 82

**Longwy** 0826 825 245\*  
**Saint-Avold** 0826 825 246\*  
**Sarrebourg** 03 87 03 05 40  
**Sarreguemines** 0826 825 243\*  
**Thionville** 0826 825 244\*  
**Metz Clercs** 0826 825 250\*  
**Metz Chèvre** 0826 825 697\*

**Longwy** 0826 825 694\*  
**Sarreguemines** 0826 825 248\*  
**Thionville** 0826 825 249\*  
(\*10,15 TTC/min)

Service Groupes 03 87 56 66 64 ou 65 • Service Production 03 87 56 66 62 ou 61 ou 76



le monde vous tend la main